

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU

### Séance du 20 JUILLET 2010

L'an deux mille dix, le vingt juillet à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville de Mondelange s'est réuni en séance ordinaire salle Europe sous la Présidence de Monsieur SCHMITT Gilbert, Maire, suivant convocation faite le 13 juillet 2010.

Monsieur le Maire procède à l'appel :

**Membres présents :**

Messieurs SCHMITT – TRIVELLATO – ZORATTI – GUERHARD –MARTINEL – MOLINET – FELLAG - LAMARLE - SARI - RIECKENBERG – SADOCCO –  
Mesdames TOFFOLINI – BIORDI - LAMARLE - PELLENZ – SOLVER - DA COSTA - FROHBERG - BECK - LEMOINE -

**Membres absents excusés:**

Messieurs DEDENON – GROSJEAN - FRITZ  
Mesdames LAGANA – WAGNER – DJAMAA – ROEHRIG – MALONI  
Mademoiselle NICOLAI

**Membres ayant donné procuration:**

Monsieur DEDENON à Monsieur LAMARLE  
Monsieur GROSJEAN à Madame FROHBERG  
Monsieur FRITZ à Monsieur SADOCCO  
Madame LAGANA à Madame BIORDI  
Madame WAGNER à Monsieur SCHMITT  
Madame DJAMAA à Monsieur ZORATTI  
Madame MALONI à Madame LEMOINE  
Mademoiselle NICOLAI à Madame TOFFOLINI

**Arrivée de Madame ROEHRIG à 19 H 15 pendant la lecture du point n°2**

## **ORDRE DU JOUR**

(avec présentation des points)

Désignation du Secrétaire de Séance

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2010

### **Décisions de Monsieur le Maire :**

**N° 20/2010** : décide de confier à IRIS CONSEIL REGIONS à METZ le marché de maîtrise d'œuvre relative à la mise en souterrain des réseaux secs et réhabilitation de l'assainissement et des voiries rue de Metz pour un montant H.T. de 99.961,00 € (coût prévisionnel global des travaux HT : 2.400.000,00 € - taux de rémunération 4,17 %).

**N° 21/2010** : décide de confier à BARISIEN SAS à BRIEY le marché à bons de commandes de location de bennes à déchets – année 2010/2011 d'un montant minimum de 8.000,- € HT et d'un montant maximum de 32.000,- € HT. Le marché débutera le 1<sup>er</sup> juin 2010 pour se terminer le 20 septembre 2011.

**N° 22/2010** : décide de confier à VEOLIA EAU à METZ le marché de création de puits perdus d'un montant total H.T. de 24.960,13 €.

**N° 23/2010** : décide de confier à HOLLINGER SARL à PONT A MOUSSON les travaux de démolitions d'un ensemble d'habitations 33, rue de Bousse – 405A, rue de Metz – 44, rue de la Gare d'un montant total H.T. de 53.849,73 €.

**N° 24/2010** : décide de confier à CHAPIER SARL à Luxembourg le marché à bons de commandes pour l'année 2010 des fournitures administratives pour les différents services de la Ville pour le lot suivant :

- lot 1 Fournitures de bureau pour un minimum de 2.000,- € HT et un maximum de 6.000,- € HT

## **Finances – Administration générale**

### **Point n° 1. - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET DE LA VILLE**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir voter au budget primitif 2010 de la Ville les montants figurant sur l'état joint à la présente convocation.

## **Point n° 2. - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Une offre unique a été réceptionnée. Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société GDV. Cette offre est identique à celle retenue en 2009 par le Conseil Municipal.

Caractéristiques principales du contrat :

- Durée de contrat : 1 an
- Charges d'exploitation annuelles prévisionnelles : 86 917,23 € HT
- Participation communale : 83 953,01 € auxquelles il convient de déduire 25 430,40 € de subventions perçues par la commune soit 58 522,61 euros/an

Autres prestations :

Mise à disposition de la conseillère sociale de l'aire de Marange-Silvange.

Sont joints à la convocation, le rapport d'analyse des offres ainsi que la convention.

## **Point n° 3. - COMMUNICATION DES COMPTES DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU HOME FLEURI**

Il s'agit de prendre acte des comptes de l'Association de Gestion du Home Fleuri arrêtés au 31.12.2009.

## **Vie Associative – Culturelle – Sportive - Subventions**

### **Point n° 4. - CAMP DE JEUNES 2010**

Le Camp de Jeunes 2010 se déroulera à SIMPELVELD du 25 juillet au 1<sup>er</sup> août 2010.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser la prise en charge des frais afférents à l'organisation du Camp de Jeunes 2010 pour un groupe composé au maximum de 15 jeunes et de 2 accompagnateurs ainsi que le versement d'une participation de 50,- euros par jeune soit 750,- euros maximum à l'association HEUVELLAND, organisatrice du Camp. Il y a également lieu de fixer à 100,- euros le montant de la participation forfaitaire qui sera demandée à chaque jeune et d'autoriser la commune à percevoir la subvention correspondante de l'Agence du Programme Européen de la Jeunesse.

## **Scolaire**

### **Point n° 5. - CARTE DE TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal est appelé à augmenter le montant de la carte de transports scolaires pour le collège de trois euros par mois la passant ainsi de 12 à 15 euros par mois. Le prix du duplicata passe également de 12 à 15 euros. Le prix des cartes pour les élèves domiciliés à l'extérieur soit 65,- euros par mois est inchangé.

La dernière hausse du prix des transports scolaires date de septembre 2004. Depuis cette période, le prix des carburants a augmenté de 40 %. A ce jour, le service de transports est payé à 20 % par les familles et 80 % par la Ville et ce, sans subvention du Conseil Général.

## **Affaires Foncières – Urbanisme**

### **Point n° 6. - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE SUR LA PROPRIETE FANZEL**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accepter la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle de canalisation et de passage aux fins d'entretien et d'installation d'un puits perdu sur la parcelle cadastrée section 12 n° 853, propriété de la société « TRANSPORTS FANZEL », au profit de la commune.

## **Intercommunalité**

### **Point n° 7. - TRANSFERT DE PROPRIETE AU SIEGVO DE PARCELLES INSCRITES EN COPROPRIETE**

Le Conseil Municipal est informé que des parcelles de terrain avaient été acquises par le SIEGVO sous la législation allemande et que ces acquisitions avaient été réalisées par l'ensemble des communes adhérentes. C'est pourquoi un certain nombre de parcelles sont aujourd'hui encore inscrites au Livre Foncier sous Commune d'Amanvillers et Copropriétaires. Afin de régulariser cette situation, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir transférer sa quote-part de propriété de chacune de ces parcelles au nom du SIEGVO. La commune de Mondelange est propriétaire pour 1/19<sup>ème</sup> des parcelles de terrain désignées ci-dessous :

<b>COMMUNE</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Contenance</b>
Vitry-Sur-Orne	Les Puces	Section n° 24 Parcelle n° 322	4 a 48 ca
Vitry-Sur-Orne	Les Puces	Section n° 24 Parcelle n° 337	9 a 13 ca

## **Divers**

### **Point n° 8. - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer et à donner son avis sur le rapport 2009 qui peut être consulté au Secrétariat du Maire.

**Point n° 9. - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU**

Le Conseil Municipal est invité à délibérer et à donner son avis sur le rapport 2009 qui peut être consulté au Secrétariat du Maire.

**AUTRES COMMUNICATIONS**

Les dossiers présentés au Conseil Municipal pourront être consultés au Secrétariat du Maire.

**DELIBERATIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE, *à l'unanimité*, Madame DA COSTA comme secrétaire de séance. Elle sera assistée de Monsieur HEIP, Directeur Général des Services.

Approbation du compte rendu du 25 mai 2010 : 8 contre (*Messieurs FELLAG - FRITZ – SADOCCO – GROSJEAN – Mesdames MALONI – BECK – FROHBERG – LEMOINE*)

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

**Point n° 1**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter les montants suivants au budget primitif 2010 de la Ville :

<b><u>Dépenses</u></b>			
<b><u>d'Investissement</u></b>			
020-01	Dépenses imprévues		2.500,-
Ch.041 20442-01	Subv. éq nature pers droit privé		20,-

		<b><u>Total dépenses d'Investissement</u></b>	<b>2.520,-</b>
	<b><u>Recettes</u></b>		
	<b><u>d'Investissement</u></b>		
	024-01	Produits des cessions	2.500,-
Ch.041	2112-01	Terrains de voirie	20,-
		<b><u>Total recettes d'investissement</u></b>	<b>2.520,-</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

***Par 20 voix Pour , 7 Contre (Messieurs FRITZ – SADOCCO – GROSJEAN – Mesdames MALONI – BECK – FROHBERG – LEMOINE) et 1 Abstention (Monsieur FELLAG)***

ACCÉPTE d'inscrire au budget primitif 2010 de la Ville les montants ci-dessus énumérés.

**Arrivée de Madame ROEHRIG à 19 H 15 pendant la lecture du point n° 2**

**Point n° 2**

**OBJET : ATTRIBUTION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Vu la délibération du 2 mars 2010 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le principe de la délégation de service public pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage et a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure,

Considérant qu'il n'y a eu qu'une offre qui a été réceptionnée,

Vu la convention ainsi que le rapport d'analyse de l'offre annexés à la présente délibération et qui ont été adressés le 13 juillet 2010 aux Conseillers Municipaux avec la convocation.

Le Conseil Municipal,

***Par 21 voix Pour et 7 Contre (Messieurs FRITZ – SADOCCO – GROSJEAN – Mesdames MALONI – BECK – FROHBERG – LEMOINE)***

***Monsieur FELLAG ne participe pas au vote***

**DECIDE** de retenir l'offre de la société GDV

Caractéristiques principales du contrat :

- Durée de contrat : 1 an
- Charges d'exploitation annuelles prévisionnelles : 86 917,23 € HT

- Participation communale : 83 953,01 € auxquelles il convient de déduire 25 430,40 € de subventions perçues par la commune soit 58 522,61 euros/an

Autres prestations :

Mise à disposition de la conseillère sociale de l'aire de Marange-Silvange.

**APPROUVE** la convention de délégation de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage avec la société GDV.

Point n° 3

**OBJET : COMMUNICATION DES COMPTES DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU HOME FLEURI**

Monsieur TRIVELLATO donne connaissance des comptes de l'Association de Gestion du Home Fleuri concernant le Foyer Pour Personnes Agées pour la période du 01.01.2009 au 31.12.2009 arrêtés comme suit :

↳ **Foyer Pour Personnes Agées**

**Du 01/01/2009 au 31/12/2009**

	En Euros
Total revenus	208.782,21
Total dépenses	204.346,74
Excédent	4.435,47

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

**VOTE Pour** les comptes de l'Association de Gestion du Home Fleuri pour l'année 2009.

Point n° 4

**OBJET : CAMP DE JEUNES 2010 A SIMPELVELD**

Madame PELLENZ informe le Conseil Municipal que le Camp de Jeunes aura lieu à SIMPELVELD du 25 juillet au 1<sup>er</sup> août 2010 et que le groupe sera constitué d'un nombre maximum de 15 participants. Une participation de 50,- euros sera versée par la Municipalité à l'Association Stg Internationaal Jongerenwerk HEUVELLAND (RIB joint) soit un maximum de 750,- euros. Elle précise que tous les frais (transport, etc....) seront pris en charge par la municipalité. La participation forfaitaire des jeunes est fixée à 100,- euros.

Elle explique également que l'association organisatrice étant subventionnée par l'Agence du Programme Européen de la Jeunesse, elle reversera à la Ville la part correspondante à la commune de Mondelange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité,**

**ACCEPTE** de prendre en charge tous les frais afférents à ce camp de jeunes, ainsi que la participation de 50,- euros par jeune pour un maximum de 750,- euros.

**AUTORISE** l'encaissement de la participation de 100,- euros par jeune par le biais de la régie de recettes des cartes estivales et activités annexes ou versée directement par la Caisse d'Allocations Familiales.

**AUTORISE** la Commune à percevoir la subvention de l'Agence du Programme Européen de la Jeunesse.

Point n° 5

**OBJET : CARTES DE TRANSPORTS SCOLAIRES**

Vu la délibération en date du 14 mai 2004 fixant le prix des cartes de transports scolaires à 12 euros par mois,  
Vu la délibération du 16 septembre 2005 fixant le prix du duplicata,

Sur proposition de la Commission Scolaire,

Madame BIORDI informe le Conseil Municipal qu'en raison de l'augmentation du coût des transports, il y a lieu d'augmenter le prix des cartes de transports scolaires de trois euros par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Par 21 voix Pour et 8 Contre (Messieurs FELLAG - FRITZ – SADOCCO – GROSJEAN – Mesdames MALONI – BECK – FROHBERG – LEMOINE)**

**ACCEPTE** l'augmentation de 3 euros par mois de la participation mensuelle des familles au paiement des cartes de transports scolaires et **FIXE** le prix des cartes à 15 euros par mois à compter du mois de septembre 2010 pour les enfants domiciliés à Mondelange.

**PRECISE** que le prix du duplicata est également fixé à 15,- euros et que la participation mensuelle des familles des enfants domiciliés à l'extérieur de la commune soit 65,- euros par mois reste inchangée.

Point n° 6

**OBJET : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE SUR LA PROPRIETE FANZEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un puits perdu a été réalisé sur la propriété de Monsieur FANZEL. En effet, compte tenu de contraintes techniques (présence de nombreux réseaux, puits d'un diamètre de 3,50 m à réaliser...), il n'a pas pu se faire sur le domaine public.

Il précise qu'il y a lieu de conclure une servitude avec Monsieur FANZEL ayant pour objet d'autoriser l'accès de la propriété à la Ville pour l'entretien de ce puits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accepter la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle de canalisation et de passage aux fins d'entretien et d'installation d'un puits perdu sur la parcelle cadastrée section 12 n° 853, propriété de la société « TRANSPORTS FANZEL », au profit de la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique constatant la constitution de cette servitude sur la parcelle section 12 n° 853, propriété de la société « Transports Fanzel » au profit de la parcelle cadastrée section 19 n° 324, propriété de la commune de Mondelange.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n° 7

**OBJET : TRANSFERT DE PROPRIETE AU NOM DU SIEGVO DE PARCELLES DE TERRAIN INSCRITES EN COPROPRIETE**

Monsieur TRIVELLATO informe le Conseil Municipal que des parcelles de terrain avaient été acquises par le SIEGVO sous la législation allemande. Or, les syndicats de communes n'avaient pas d'existence légale sous cette législation et les acquisitions de bien étaient réalisées par l'ensemble des communes adhérentes.

C'est ainsi qu'un certain nombre de parcelles sont, aujourd'hui encore, inscrites au Livre Foncier sous Commune d'Amanvillers et copropriétaires.

Dans un but de régularisation, il est demandé au Conseil Municipal de transférer sa quote-part de propriété de chacune de ces parcelles au nom du SIEGVO.

La commune est propriétaire pour 1/19<sup>ème</sup> des parcelles de terrain désignées ci-dessous :

COMMUNE	Lieu-dit	Références cadastrales	Contenance
VITRY sur ORNE	Les Puces	Section n° 24 Parcelle n° 322	4 a 48 ca
VITRY sur ORNE	Les Puces	Section n° 24 Parcelle n° 337	9 a 13 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité,**

- **AUTORISE** le transfert de propriété de sa quote-part des parcelles désignées ci-dessus au SIEGVO,

Point n° 8

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2009**

Monsieur TRIVELLATO donne connaissance au Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'Assainissement pour l'année 2009 et précise que le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
***Par 28 voix Pour et 1 Abstention (Monsieur FELLAG)***

**APPROUVE** le rapport sur la qualité et le prix du service de l'assainissement pour l'année 2009.

Point n° 9

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU – ANNEE 2009**

Monsieur TRIVELLATO donne connaissance au Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'Eau pour l'année 2009 et précise que le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
***Par 28 voix Pour et 1 Abstention (Monsieur FELLAG)***

**APPROUVE** le rapport sur la qualité et le prix du service de l'Eau pour l'année 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 50.

Le Maire,